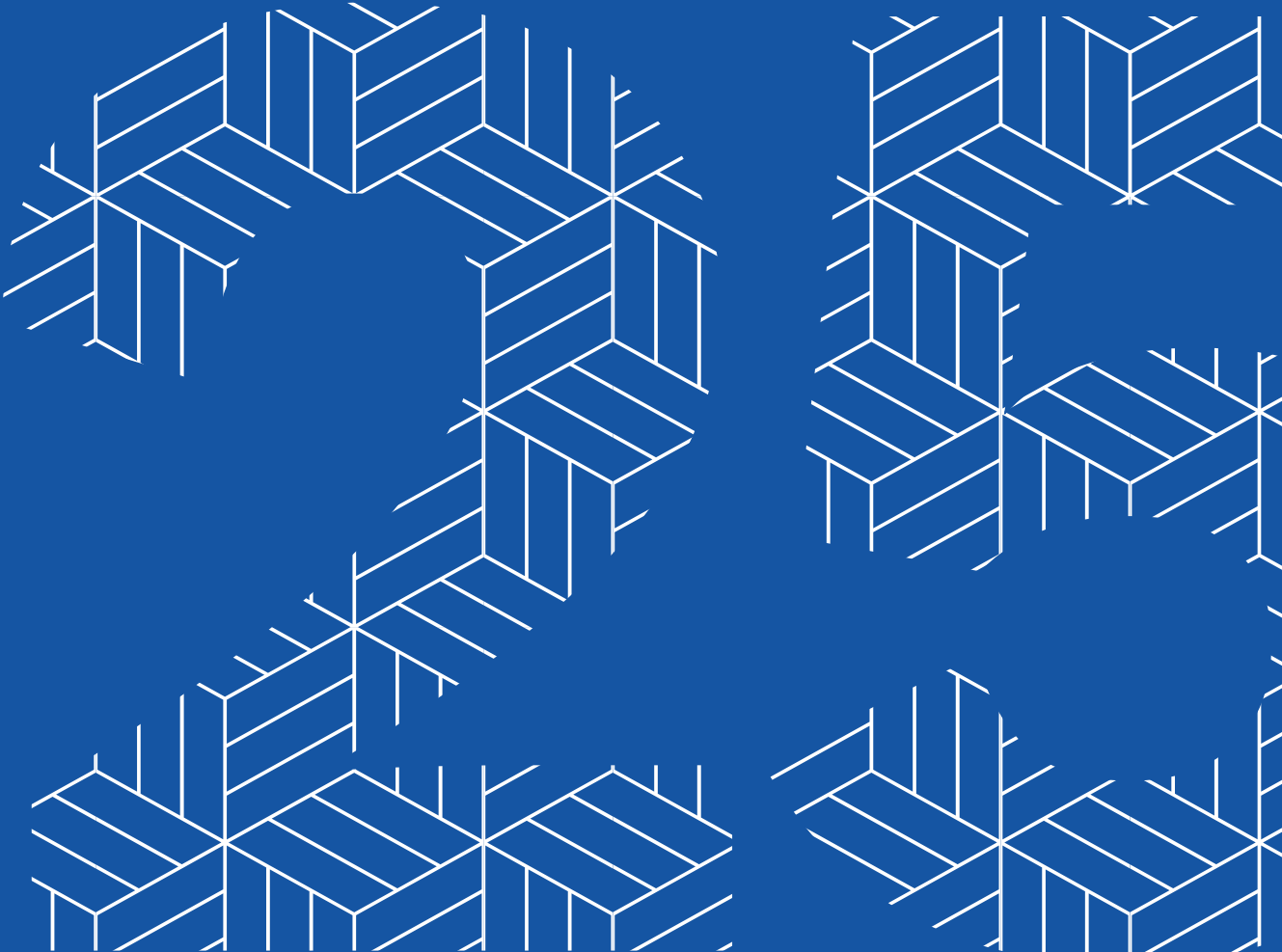


# Rapport annuel 2025

KdK  
cdc

KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI  
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS



# Avant-propos

En 2025, les cantons ont démontré une fois de plus qu'ils formaient la colonne vertébrale du fédéralisme. Ce sont des acteurs institutionnels importants, partie prenante à toute discussion politique les concernant. Alors que la Suisse se questionne sur ses relations avec l'Union européenne (UE), sur l'état de ses finances publiques ou sur sa fiscalité, les cantons ont toute légitimité à s'exprimer.

La prise de position des gouvernements cantonaux sur le nouveau paquet d'accords avec l'UE illustre leur responsabilité majeure. Nous avons analysé avec minutie les enjeux concrets à notre échelon. En nous exprimant de manière coordonnée, nous avons enrichi le débat d'une expertise ancrée dans la réalité du terrain. Les cantons sont en première ligne lorsqu'il s'agit d'innovation, de formation ou de coopération transfrontalière. Leur implication n'est donc pas accessoire : elle est essentielle pour garantir que les relations bilatérales servent effectivement l'ensemble du pays.

L'an dernier, les cantons sont également montés au créneau pour exprimer leur désaccord avec le programme d'allègement budgétaire 27 du Conseil fédéral. En rappelant les répercussions cantonales concrètes des économies prévues, nous avons joué pleinement notre rôle institutionnel. On n'assainit pas durablement les finances en reportant des charges sur les cantons ou en remettant en cause les équilibres nationaux. Notre démarche ne s'inscrivait pas dans le refus de toute discipline financière mais était l'expression d'une responsabilité politique. Preuve en sont les multiples mains tendues pour trouver des solutions plus efficaces.

Pour la deuxième fois de l'histoire, un référendum des cantons a été opposé à un objet fédéral, en l'occurrence la loi sur l'imposition individuelle. Dix cantons ont exigé une votation populaire, car il s'agissait d'un changement radical de système. La population a tranché. Les cantons acceptent le mandat ainsi confié et se préparent à mettre en œuvre la loi. Cela nécessitera un certain temps, comme nous l'avons annoncé lors de la campagne référendaire.

” Le fédéralisme n'est pas une mécanique abstraite. C'est une culture politique reposant sur la confiance, la concertation et la coresponsabilité. La capacité des cantons à prendre position, à s'opposer lorsque nécessaire et à proposer des alternatives renforce la légitimité des décisions nationales.



Markus Dieth

Alors que je tire ici le bilan de l'année écoulée, j'entame mes derniers mois à la présidence de la CdC. La personne qui me succédera vous présentera le prochain rapport. Je tiens d'ores et déjà à remercier les gouvernements cantonaux pour la confiance qu'ils m'ont accordée tout au long de mon mandat. Ma gratitude va également aux membres du Bureau pour leur collaboration sans faille ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général pour leur dévouement.



**Markus Dieth**  
Conseiller d'État  
Président de la CdC

# Sommaire

---

## 04 Dossiers prioritaires 2025



04  
Politique européenne



06  
Programme d'allègement  
budgétaire 27



08  
Politique d'intégration



10  
Cyberadministration /  
Numérisation



12  
Désemployement 27 et  
péréquation financière



13  
Projet de territoire Suisse

## 14 En bref

---

## 16 Participation au processus politique

---

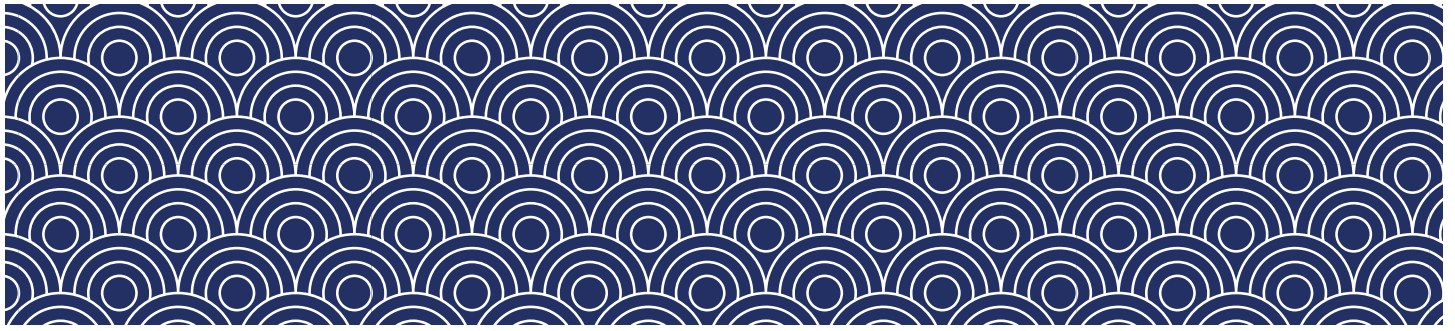
## 19 Collaborations

---

## 21 Portrait

---

## 23 Comptes 2025



## Les cantons soutiennent le paquet d'accords avec l'UE

**Le paquet d'accords avec l'UE répond aux attentes des cantons. Au terme d'un examen approfondi et minutieux, les gouvernements cantonaux ont apporté leur soutien au résultat des négociations visant à stabiliser et développer les relations bilatérales.**

Depuis sa fondation en 1993, la CdC défend les intérêts des cantons en matière de politique européenne. Elle n'a pas ménagé ses efforts ces dernières années. Fortement impliqués dans les nouvelles négociations avec l'Union européenne (UE), les gouvernements cantonaux ont pu, en 2025, se pencher en détail sur les résultats obtenus par le Conseil fédéral. Ils ont également examiné les modalités de mise en œuvre en droit suisse ainsi que les mesures d'accompagnement.

Lors de l'Assemblée plénière du 12 juin, les cantons se sont prononcés en faveur d'une application provisoire de l'accord sur les programmes de l'Union européenne (EUPA). Il s'agissait de permettre à la Suisse d'être associée à Horizon Europe, au programme Euratom et au programme Digital Europe avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'examen du **paquet d'accords visant à stabiliser et développer les relations bilatérales** s'est déroulé dans le cadre de la consultation initiée le 13 juin par le Conseil fédéral. Les conférences intercantionales sectorielles ont été associées à l'exercice, piloté par la **Commission Europe** présidée par le conseiller d'État fribourgeois Olivier Curty. Les gouvernements cantonaux ont pu s'exprimer à deux reprises. Ils ont constaté que les attentes et principes qu'ils avaient formulés en mars 2023 et en février 2024 ont été respectés.

” L'année 2025 a illustré combien l'implication des cantons est indispensable dans le dossier européen, afin d'assurer une mise en œuvre des relations bilatérales équilibrée, pragmatique et conforme au fédéralisme suisse.



**Olivier Curty**  
Conseiller d'État  
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle du canton de Fribourg

Les accords permettront à la Suisse de consolider les relations avec ses voisins, de lui garantir un accès durable à son plus grand marché d'exportation, d'établir des coopérations dans des domaines importants et accroîtront la sécurité juridique. Dans leur **prise de position** adoptée le 24 octobre par 21 voix contre 4 et 1 abstention à l'occasion d'une Assemblée plénière extraordinaire, les cantons ont exprimé leur soutien au paquet d'accords tout en formulant une série de propositions pour optimiser sa mise en

œuvre. Ils ont également souligné l'importance d'être associés aux différents processus, une demande qui devrait trouver réponse dans une convention passée avec la Confédération. Seul point de divergences entre les cantons : ils ne partageaient pas la même opinion sur les modalités référendaires liée au paquet d'accords. Quinze se sont prononcés pour un référendum facultatif, dix pour un référendum obligatoire.

” **Entre régions frontalières, la coopération n'est pas théorique, mais vécue au quotidien. Lorsque nous parlons de coopération transfrontalière, nous parlons d'emplois, de sécurité, de mobilité, de relations sociales et de stabilité économique, c'est-à-dire de responsabilités concrètes envers notre population.**



**Norman Gobbi**  
Président du Conseil d'État  
Département des institutions  
du canton du Tessin

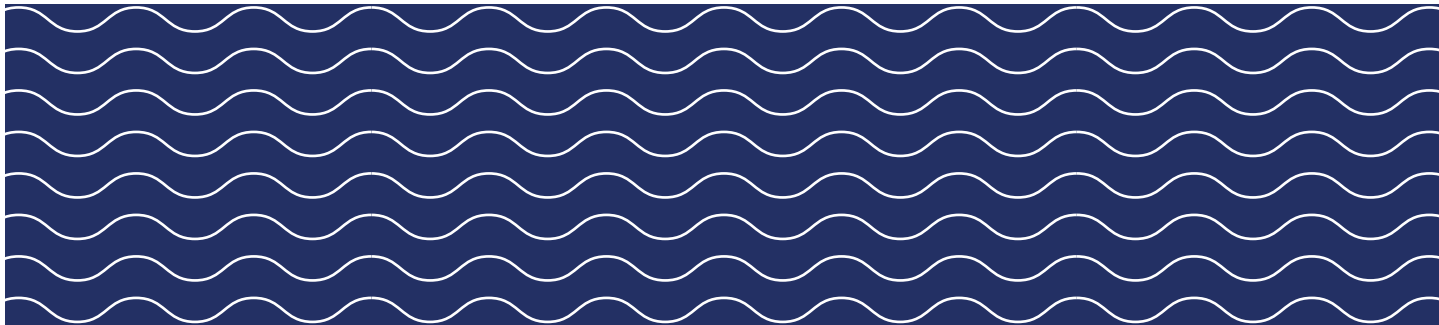
Les cantons entretiennent des contacts réguliers avec les régions européennes, par exemple dans le cadre de la stratégie macro-régionale **EUSALP**, qui a tenu son Assemblée plénière en novembre à Innsbruck. La coopération avec le **Comité des régions** de l'UE devrait en outre s'intensifier.

Le Secrétariat général de la CdC (SG CdC) gère le secrétariat de la **délégation des cantons et des communes au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)**. Les membres de la délégation participent notamment à des missions de suivi et d'observation d'élections. En 2025, le conseiller d'État uranais Urs Janett a présenté ses conclusions et recommandations concernant la Moldavie, constatant des progrès significatifs tout en relevant le chemin encore à parcourir. Début octobre, il s'est rendu au Kosovo pour une mission d'observation des élections municipales. Le ministre jurassien David Eray a conduit une mission d'observation des élections au parlement régional de Hambourg tandis que la conseillère d'État zurichoise Jacqueline Fehr s'est rendue en Finlande lors des élections municipales et régionales. Durant l'année en revue, la Suisse a également fait l'objet d'une visite de suivi : des membres et experts du Congrès se sont rendus dans différentes parties du pays afin d'examiner les modalités du fédéralisme et de la démocratie au niveau local et régional. Ils ont rencontré des représentants des cantons et de la CdC. Les conclusions seront rendues en 2026.



Pour en savoir davantage  
[www.cdc.ch](http://www.cdc.ch)

Preuve de l'importance du dossier européen, des délégations du Conseil fédéral et de la CdC se rencontrent régulièrement depuis 2012 dans le cadre du Dialogue Europe pour échanger des informations. En 2025, ces réunions ont eu lieu les 17 février, 6 mars, 17 avril, 2 juin, 25 août, 13 octobre et 1<sup>er</sup> décembre.



## PA 27 : le compte n'y est pas encore

**En 2025, l'assainissement des finances est devenu une nécessité aussi bien pour la Confédération que pour les cantons. Le programme du Conseil fédéral pêche par un manque de coordination lors de son élaboration. Les cantons se sont investis pour trouver de meilleures solutions.**

Garder des finances publiques à flot est un défi constant aussi bien pour la Confédération que pour les cantons. Aussi les gouvernements cantonaux n'ont-ils jamais contesté la nécessité d'un assainissement à l'échelon fédéral. Dès l'annonce en 2024 du **programme d'allègement budgétaire 2027 (PA 27)**, ils ont néanmoins dû déchanter : ni le groupe d'experts à l'origine du projet ni le Conseil fédéral n'ont pris soin d'associer les cantons aux travaux préparatoires.

” Les cantons l'ont souligné et le Parlement l'a compris : un programme d'économies ne doit pas être utilisé pour procéder à de vastes adaptations du système de péréquation financière. Cela mettrait en péril l'ensemble d'un dispositif parfaitement équilibré.



**Nathalie Fontanet**  
Conseillère d'État  
Département des finances,  
des ressources humaines et  
des affaires extérieures du  
canton de Genève

Très tôt, les gouvernements cantonaux ont mis en garde contre des économies faites au détriment des cantons et ont multiplié les appels au dialogue. Faute d'avoir été entendus auparavant, ils ont pris **position** lors de l'Assemblée plénière du 14 mars 2025 dans le cadre de la procédure de consultation, conviant les médias dans la foulée pour leur exposer leur point de vue. Sollicités par le Conseil fédéral, les gouvernements cantonaux se sont à nouveau penchés sur le PA 27 le 12 juin, ont évalué la marge de manœuvre existante et transmis au Conseil fédéral une **nouvelle invitation au dialogue**.

Après en avoir présenté les grandes lignes le 25 juin, le Conseil fédéral a **adopté son message** le 19 septembre, redimensionnant légèrement les mesures d'économie. Aux yeux des cantons, le résultat n'était pas encore satisfaisant et **l'ouvrage aurait dû être remis sur le métier**. Les gouvernements cantonaux ont dès lors décidé de s'en remettre aux Chambres fédérales et de s'engager activement durant la phase parlementaire.

Leurs représentants ont ainsi été auditionnés devant les commissions des finances des deux conseils. Ils y ont souligné leur disponibilité à participer à l'assainissement des finances fédérales dans un esprit de solidarité et à élaborer des compromis, par exemple concernant le programme Bâtiments. Ils ont parallèlement rappelé les lignes rouges que le PA 27 ne devait pas franchir : ne pas remettre en cause les équilibres subtils de la péréquation financière, ne pas transférer des charges directement de la Confédération aux cantons et ne pas englober des mesures entravant le projet « Désenchevêtrement 27 » (**cf. page 12**).

Les 17 et 18 décembre, le Conseil des États a examiné le PA 27 et en a réduit la voilure. Les gouvernements cantonaux ont pris note avec satisfaction que plusieurs mesures proposées par le Conseil fédéral ont été écartées ou modifiées. Le Conseil national s'est prononcé lors la session de printemps 2026, durant laquelle les divergences entre les conseils ont pu être éliminées.



Pour en savoir davantage  
[www.cdc.ch](http://www.cdc.ch)

” Tout comme la Confédération, les cantons visent l'équilibre de leurs finances. Disposés à trouver ensemble des solutions pérennes, ils ont fait part de leurs remarques concernant le programme d'économies du Conseil fédéral. Les Chambres fédérales y ont été sensibles sur plusieurs points importants.

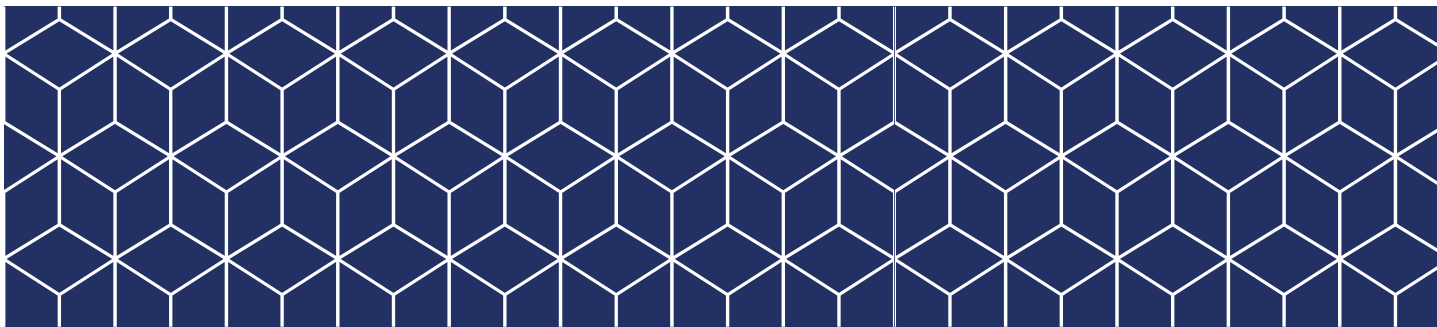


**Christelle Luisier Brodard**  
Présidente du Conseil d'État  
Département des finances,  
du territoire et du sport du  
canton de Vaud

” Les cantons avaient clairement rejeté la proposition initiale du Conseil fédéral de réduire la durée de versement des forfaits globaux liés à l'asile. En validant la nouvelle proposition d'une limitation à cinq ans, le Parlement n'exclut pas un transfert de charges vers les cantons, ni un risque pour la mise en œuvre durable de l'Agenda Intégration Suisse.



**Florence Nater**  
Conseillère d'État,  
Vice-présidente de la CdC  
Département de l'économie  
et de la cohésion sociale du  
canton de Neuchâtel



## L'intégration fonctionne – si les conditions-cadres sont adéquates

Le débat sur l'insertion professionnelle des personnes cherchant refuge en Suisse s'est poursuivi en 2025. Une approche constructive, tenant compte de la diversité des réalités cantonales, s'est finalement imposée. Les progrès réalisés (enseignement de la langue, formation, marché du travail) démontrent qu'investir dans l'intégration porte ses fruits.

La cible fixée par le Conseil fédéral pour le taux d'activité des personnes bénéficiant du statut de protection S a continué de susciter des discussions en début d'année. Les gouvernements cantonaux l'ont souligné très clairement : des seuils rigides associés à des pénalités (malus) à l'encontre des cantons ne les atteignant pas sont contre-productifs. Une **insertion professionnelle** réussie dépend de nombreux facteurs, des compétences linguistiques aux qualifications, en passant par la conjoncture régionale et la disposition de l'économie à employer des personnes venues chercher refuge en Suisse. L'influence cantonale est limitée.

Les cantons assument leurs responsabilités envers les personnes bénéficiant du statut S. Les chiffres le prouvent et cela a pu être démontré en janvier lors d'une discussion informelle avec les médias. Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'offre de cours de langue a plus que triplé et plus de 65 000 participations ont été enregistrées. Plus de 14 000 personnes ont profité d'une évaluation individuelle de leur potentiel professionnel ; des offres d'accompagnement intensif vers l'emploi (job coaching) existent dans tous les cantons. Plus de 20 000 enfants ont été scolarisés, plus de 3300 jeunes suivent une formation du niveau secondaire II et quelque 570 personnes une formation tertiaire. Ces investissements ouvrent des perspectives, tant aux personnes concernées qu'à la société.

” Investir dans l'apprentissage des langues et dans la formation des personnes venues chercher refuge en Suisse, c'est ouvrir des perspectives à toute la société. Avec l'Agenda Intégration Suisse, nous renforçons le potentiel de main-d'œuvre qualifiée, réduisons la dépendance à l'aide sociale et favorisons durablement la cohésion sociale.



**Christoph Ammann**  
Conseiller d'État,  
Vice-président de la CdC  
Direction de l'économie, de  
l'énergie et de l'environnement  
du canton de Berne

L'Assemblée plénière de juin a pris acte avec satisfaction du fait que le Conseil fédéral renonçait à un système de malus au profit d'une approche plus nuancée. À l'avenir, la durée du séjour et la conjoncture régionale en matière d'emploi seront également prises en compte. Si un canton affiche des taux d'activité nettement inférieurs à la moyenne, il devra dans un premier temps prendre des mesures supplémentaires. Si celles-ci restent sans effet, le programme cantonal d'intégration sera soumis à une évaluation externe pour déceler les éventuelles lacunes. Une telle approche renforce la collaboration entre la Confédération et les cantons.

Lors de la Conférence nationale sur l'asile du 28 novembre 2025, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont dressé un bilan positif de l'**Agenda Intégration Suisse** (AIS). Des progrès substantiels ont été réalisés ces dernières années en matière d'enseignement des langues, de formation et d'insertion professionnelle. L'AIS contribue à réduire la dépendance des personnes réfugiées en Suisse à l'aide sociale, à exploiter le potentiel de main-d'œuvre qualifiée et à renforcer la cohésion sociale.

La coordination étroite entre la Confédération et les cantons dans le cadre des **programmes d'intégration cantonaux** (PIC) a également fait ses preuves. Partant, le Bureau a décidé de pérenniser le groupe d'accompagnement commun PIC/AIS et d'y associer les communes. Sur la base des travaux préparatoires de ce groupe d'accompagnement, les cantons ont défini en décembre l'orientation de la prochaine génération de programmes (PIC 4, 2028–2032). Deux nouvelles priorités ont été fixées : renforcer l'intégration des femmes via des offres ciblées et inclusives et « le travail grâce à la formation » pour les jeunes adultes. La maîtrise de la langue, la formation (également professionnelle) et la participation civile restent les clés d'une intégration durable.



Pour en savoir davantage  
[www.cdc.ch](http://www.cdc.ch)

Le Secrétariat général de la CdC gère le secrétariat de la **Conférence suisse des déléguées et délégués à l'intégration (CDI)**. La CDI a participé aux réflexions relatives au développement des programmes cantonaux d'intégration et de l'Agenda Intégration Suisse ainsi qu'au lancement de la stratégie et du plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme. Elle a pris position sur plusieurs projets, dont le programme d'allègement budgétaire 27 (forfaits globaux), la Stratégie Asile 2027 et l'avenir des statuts et programme S. En 2025, la CDI s'est également penchée sur la protection contre la discrimination sur le marché du travail (dans quelle mesure la promotion publique de l'intégration peut-elle y contribuer ?).

 [Rapport annuel de la CDI](#)

## Administration numérique : vers un renforcement du pilotage commun

Un pilotage renforcé et de nouvelles compétences devraient garantir une transformation numérique réussie de l'administration. Conjointement avec la Confédération, les cantons ont esquissé le rôle que l'ANS sera appelée à jouer à l'avenir.

Opérationnelle depuis janvier 2022, [l'Administration numérique suisse \(ANS\)](#) est dédiée à la coopération entre la Confédération, les cantons et les communes. Une évaluation a démontré qu'il fallait intensifier cette collaboration. À l'issue d'une consultation ouverte le 14 avril 2025, un [modèle cible](#), sur lequel les gouvernements cantonaux ont pris position le 19 septembre, a été adopté le 12 décembre par le Conseil fédéral puis le 19 décembre par l'Assemblée plénière de la CdC. Un premier axe stratégique vise à renforcer le pilotage commun. L'accent sera mis sur la création de synergies supplémentaires et la promotion de l'interopérabilité grâce au développement commun de standards. Le second axe stratégique vise à créer une nouvelle compétence fédérale assortie de règles spécifiques relatives à la participation des cantons, des villes et des communes. Cela permettrait de rendre contraignants pour toutes les collectivités publiques des standards essentiels, comme ceux concernant le transfert de données entre autorités. Le modèle cible sera concrétisé au moyen d'un concept global de mise en œuvre. Une consultation sera organisée avant que le Conseil fédéral et la CdC n'adoptent le concept en 2027. Les cantons et les communes sont représentés dans la commission tripartite mise sur pied par la Confédération pour définir la nouvelle compétence fédérale.

” Pour mener à bien la transformation numérique, Confédération, cantons, villes et communes se doivent de collaborer. Nous avons franchi un cap important avec le modèle-cible pour la future coopération fédérale. Nous allons désormais mettre en œuvre, étape par étape, les axes stratégiques que nous avons défini ensemble pour développer l'Administration numérique suisse et faciliter les synergies à tous les niveaux de l'État.



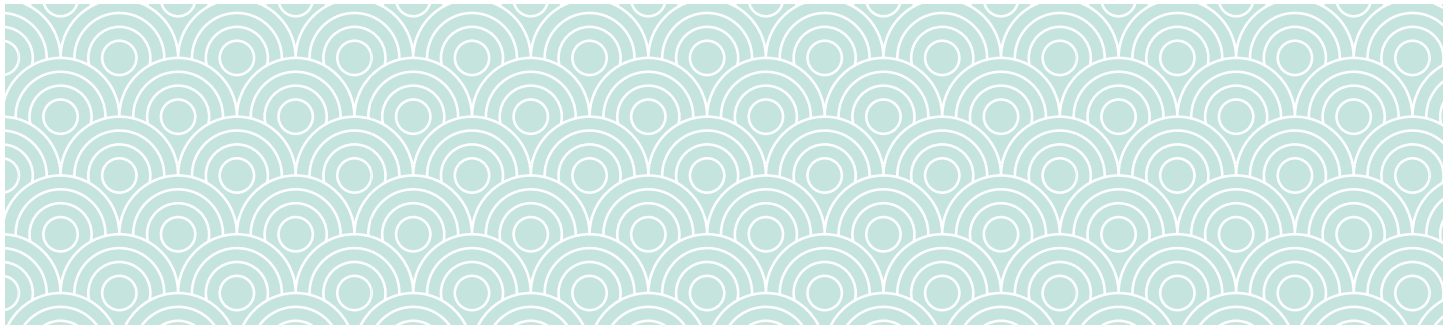
**Markus Dieth**  
Conseiller d'État,  
Président de la CdC  
Département des finances  
et des ressources du canton  
d'Argovie

Un des buts de l'ANS est de lancer des projets clés, qui seront mis en œuvre dans le cadre de l'agenda « Infrastructures nationales et services de base de l'Administration numérique suisse ». Les moyens financiers investis en 2025 s'élèvent à 20 millions de francs. La Confédération prend à sa charge deux tiers des fonds nécessaires et les cantons un tiers. L'Assemblée plénière du 12 juin 2025 a approuvé la répartition des contributions 2026 pour les **projets numériques urgents**, devisées au total à 23 millions de francs. Parmi les chantiers les plus importants figurent la mise en œuvre du service d'identification AGOV et celle du service national d'adresses, l'élargissement de l'offre du portail en ligne pour les entreprises EasyGov et la promotion d'un nuage informatique.

Par ailleurs, plusieurs étapes importantes ont pu être franchies. Le 28 septembre, les citoyen·nes suisses ont approuvé dans les urnes la **loi sur l'e-ID** qui permettra d'introduire une identité numérique émise par l'État. L'Assemblée plénière du 12 juin avait recommandé de voter OUI. Le Parlement a de son côté poursuivi le traitement de la loi sur le **service national des adresses** après que le Conseil national a renoncé en mars à renvoyer le dossier au Conseil fédéral, suivant ainsi l'avis des cantons.



Pour en savoir davantage  
[www.cdc.ch](http://www.cdc.ch)



## Désenchevêtrement des tâches : les travaux se poursuivent

Pour gagner en efficacité, la Confédération et les cantons entendent répartir plus clairement leurs tâches. Les travaux relatifs au projet « Désenchevêtrement 27 » se sont poursuivis en 2025.

La réforme RPT de 2008 a permis de clarifier la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Les années passant, on a toutefois constaté un nouvel enchevêtrement. Aussi, en juin 2024, le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux ont-ils adopté un mandat conjoint en vue d'un réexamen global. Le chantier relatif au projet « **Désenchevêtrement 27 – Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons** » a été ouvert en 2025. Les premiers examens sont achevés et ont abouti à un état des lieux pour 21 domaines de tâches. Pour chaque sujet, un rapport présente les options de désenchevêtrement et/ou les améliorations possibles, ainsi qu'une recommandation pour la suite de travaux. À l'issue d'une vaste consultation, l'Assemblée plénière de la CdC se positionnera à l'automne 2026. Puis, fin septembre, le Conseil fédéral et la CdC, en tant que coresponsables du projet, détermineront les variantes à approfondir lors d'une deuxième phase.

La répartition des tâches est étroitement liée à la **péréquation financière nationale**, elle aussi issue de la réforme de 2008. Tous les quatre ans, le Conseil fédéral procède à une évaluation de l'efficacité du système et propose le cas échéant des adaptations. Les cantons sont appelés à se prononcer. Le prochain rapport portera sur la période 2026–2029. Lors de l'Assemblée plénière du 12 juin 2025, les gouvernements cantonaux ont réaffirmé le principe selon lequel les modifications législatives et réglementaires ne devraient intervenir que dans le cadre de l'évaluation pluriannuelle. Partant, ils ont rejeté les propositions du Conseil fédéral liées à la péréquation financière faites dans le programme d'allégement budgétaire 2027 ([cf. page 6](#)).

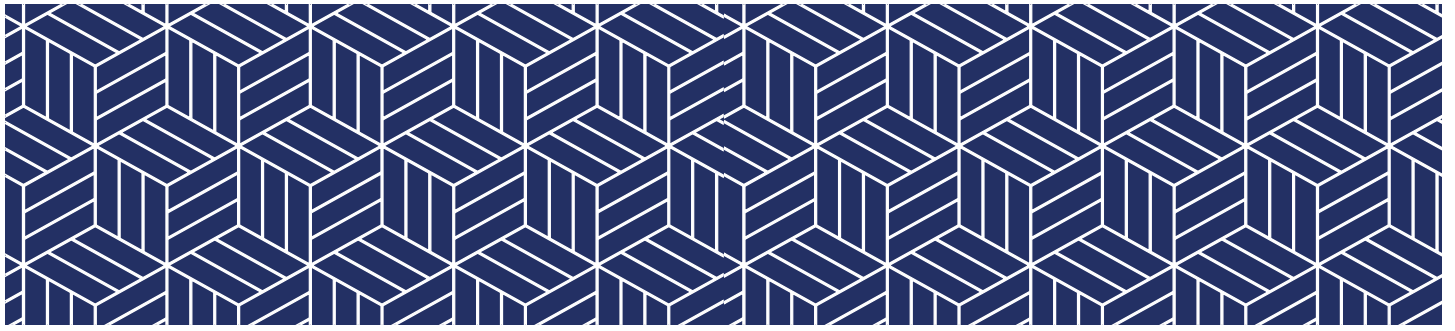
” Seule une répartition claire des tâches permet aux pouvoirs publics de remplir leur mission de manière efficace et de répondre aux besoins de la population. Le projet de désenchevêtrement est d'une importance capitale pour la Confédération et les cantons. Une première étape a été franchie – il s'agit désormais de débattre des solutions proposées.



**Ernst Stocker**  
Conseiller d'État  
Direction des finances du  
canton de Zurich



Pour en savoir davantage  
[www.cdc.ch](http://www.cdc.ch)



## Projet de territoire Suisse : la mise à jour progresse

**Une mise à jour du Projet de territoire Suisse a été lancée en 2022, avec en ligne de mire une vision de ce que pourrait être la Suisse en 2050. En mars 2025, les gouvernements cantonaux ont pris position sur le projet d'actualisation.**

Initiative commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes, le **Projet de territoire Suisse** doit servir de cadre d'orientation et d'aide à la décision pour les activités à incidence territoriale aux différents échelons de l'État. Depuis 2012, la situation a beaucoup évolué. Une mise à jour s'est donc imposée. L'objectif est d'élaborer un projet présentant **la Suisse telle qu'elle devrait être en 2050**. De nouveaux thèmes sont abordés tels que la production d'énergie, la croissance démographique, la pénurie de logements ou l'adaptation au changement climatique.

Le projet du Projet de territoire actualisé a été soumis à une large consultation publique du 5 décembre 2024 au 16 avril 2025. Dans la foulée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), la Conférence des gouvernements cantonaux a **pris position** lors de son Assemblée plénière du 14 mars 2025. Les gouvernements cantonaux se sont félicités que les défis actuels ainsi que de nouveaux thèmes aient été abordés. Toutefois, ils ont regretté l'absence d'affirmations claires ou d'indications sur la manière de gérer les conflits d'intérêts. Ils ont aussi déploré un manque de cohérence ainsi que des lacunes à propos de certains principes du développement durable du territoire.

Le projet a été remanié durant l'été et présenté le 25 août à la direction stratégique tripartite. Les secrétariats généraux de la DTAP et de la CdC ont constaté que les requêtes des cantons ont été dans l'ensemble prises en compte. De derniers ajustements ont été demandés. La version finale a été adoptée et publiée en mars 2026.

# La CdC sur plusieurs fronts

## Référendum des cantons contre l'imposition individuelle

Pour la deuxième fois depuis l'institution de cet instrument de démocratie directe en 1874, un **référendum cantonal** a abouti. Dix cantons (UR, SZ, OW, NW, AR, AI, SG, AG, TG, VS) y ont eu recours pour combattre la loi fédérale sur **l'imposition individuelle** et la soumettre au verdict du peuple. Cette loi a été adoptée par le Parlement fédéral le 20 juin 2025 à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) ». L'option d'une imposition individuelle a été retenue pour éliminer au niveau fédéral la **pénalisation fiscale du mariage**, une inégalité que les cantons ont corrigée depuis des années à leur échelon.

Réunis en Assemblée plénière le 19 décembre 2025, les gouvernements cantonaux ont pris position contre la loi fédérale. Forts de leur expérience, les cantons ont estimé qu'un changement fondamental du système d'imposition du revenu des couples mariés ne s'imposait pas, d'autres solutions (modèles dit de splitting, barèmes fiscaux) ayant fait leurs preuves. L'imposition individuelle contraindrait les cantons à revoir toute leur systématique fiscale et d'aides liées au revenu. En corrigeant certaines inégalités de traitement, elle en créerait paradoxalement de nouvelles. Le nouveau système entraînerait une surcharge de travail aussi bien pour les contribuables mariés que pour les administrations fiscales. Le peuple s'est prononcé le 8 mars 2026 et a accepté la loi fédérale.

## Gestion de crise mise à l'épreuve

Les 6 et 7 novembre 2025, la Confédération et les cantons ont organisé **l'exercice intégré 2025** (EI 25) afin de tester leur gestion de crise. L'EI 25 était co-dirigé, au niveau cantonal, par le conseiller d'État grison Martin Bühler. Dans le scénario de l'exercice, une guerre éclatait entre deux pays fictifs situés à la périphérie de l'Europe et le gouvernement de l'État attaqué se réfugiait à Genève. La Suisse devait faire face à des revendications politiques, à des cyberattaques, à la présence de drones, à des difficultés d'approvisionnement, à une menace diffuse d'interven-

tion militaire et à la perspective d'un afflux de réfugiés. En sus de diverses instances fédérales et cantonales, la CdC et les autres conférences intercantionales ont participé à l'exercice aux côtés de plusieurs villes suisses, du Liechtenstein, d'organisations scientifiques, de la Migros, des CFF et d'hôpitaux.

” **L'exercice intégré 2025 nous a permis de tester les nouvelles dispositions régissant la coopération entre les conférences intercantionales en cas de crise. Les bases sont posées. Il s'agit désormais de continuer à les consolider.**



**Martin Bühler**  
Président de gouvernement  
Département des finances  
et des affaires communales  
du canton des Grisons

## Réglementer ensemble l'intelligence artificielle

La Suisse s'apprête à **réglementer l'intelligence artificielle** (IA). Mi-février 2025, le Conseil fédéral a décidé de ratifier la convention adoptée par le Conseil de l'Europe. D'ici fin 2026, il examinera les modifications nécessaires dans le droit national et les soumettra à consultation. Les cantons sont également concernés. À ce titre, ils suivent de près le travail législatif entamé par la Confédération et font valoir leur point de vue dans les instances concernées. Il revient en particulier aux cantons d'identifier dans quels domaines relevant de leur compétence des modifications légales seront nécessaires. La CdC coordonne les démarches et a dressé un **état des lieux** des réglementations cantonales.

## Zoug, capitale nationale du fédéralisme durant deux jours

À l'occasion de la **7<sup>e</sup> Conférence nationale sur le fédéralisme**, le canton de Zoug a accueilli près de 250 personnes les 13 et 14 novembre 2025 pour débattre des causes et conséquences de la pression centralisatrice, abordées sous plusieurs angles : d'où vient cette pression ? menace-t-elle le modèle de réussite suisse ? qu'en est-il de la numérisation ? quels parallèles tirer avec l'étranger ? en quoi la collaboration intercantonale et intercommunale est-elle une alternative ? La CdC figure parmi les organisations partenaires de la manifestation, inaugurée et clôturée par la conseillère d'État Silvia Thalmann-Gut. Parmi les personnalités politiques qui sont exprimées lors de la Conférence figuraient le conseiller fédéral Beat Jans, le président du Conseil des États Andrea Caroni, le président de la CdC Markus Dieth, la présidente de la Fondation ch Florence Nater et l'ancienne présidente du Conseil national Gret Haller. La parole a également été donnée à la jeune génération.

” **Le fédéralisme est soumis à une pression centralisatrice grandissante. Nous avons débattu la question de manière intensive lors de la 7<sup>e</sup> Conférence nationale sur le fédéralisme en novembre 2025 dans le canton de Zoug. Le fédéralisme, principe fondamental de notre État, demeure une solution d'avenir !**



**Silvia Thalmann-Gut**  
Conseillère d'État  
Direction de l'économie du  
canton de Zoug

## Optimiser la mise en œuvre du droit fédéral par les cantons

Depuis 2016, la **mise en œuvre du droit fédéral par les cantons** fait l'objet d'un suivi de la part de la CdC. En 2024, celle-ci a procédé à une deuxième évaluation. L'Assemblée plénière du 14 mars 2025 a pris acte de **l'analyse concernant la période 2020–2023**. La collaboration avec la Confédération est jugée positive, mais quelques efforts restent à faire (meilleure association des cantons en amont du processus législatif fédéral, plus grande attention aux questions de mise en œuvre lors de l'élaboration de projets de loi).

## Commerce avec les États-Unis : les cantons se tiennent informés

La CdC s'est intéressée aux démarches entreprises par le Conseil fédéral pour répondre aux décisions de l'administration Trump de frapper de **nouveaux droits de douane** les produits importés aux États-Unis. Les répercussions de ces mesures sur l'économie et l'emploi en Suisse concernent aussi les cantons. Après les premières annonces faites en avril à Washington, le Conseil fédéral s'est engagé dans des pourparlers, auxquels aucun obstacle majeur ne s'opposait de l'avis des gouvernements cantonaux. Ces derniers ont été informés en décembre des travaux entamés après que la Suisse et les États-Unis ont convenu sur le principe de mesures pour limiter les droits de douane.

## Thurgovie a accueilli la CdC

Les 18 et 19 septembre 2025, les représentant·es des gouvernements cantonaux ont été reçus par le canton de **Thurgovie** à Steckborn, à une encâblure de l'Allemagne. La CdC a ainsi renouvelé en 2025 l'expérience d'une Assemblée plénière hors des murs de Berne, pratique lancée dans la foulée des **séances extra-muros** de 2023 à l'occasion des 30 ans de la CdC.

# La CdC s'est impliquée dans le processus politique

## Prises de position

Les prises de position de la CdC sont adoptées lors des Assemblées plénières. Une majorité qualifiée d'au moins 18 gouvernements cantonaux est requise. Le droit des cantons à prendre position individuellement est garanti.

### Prises de position dans le cadre de la participation au processus de décision sur le plan fédéral (art. 45 Cst.) :

14.03.2025

Prise de position relative à la **mise à jour du Projet de territoire Suisse**, qui vise la rédaction d'un document présentant la Suisse telle qu'elle devrait être en 2050. Les gouvernements cantonaux se sont félicités que les défis actuels ainsi que de nouveaux thèmes aient été abordés. Toutefois, ils ont regretté l'absence d'affirmations claires ou d'indications sur la manière de gérer les conflits d'intérêts. Ils ont aussi déploré un manque de cohérence ainsi que des lacunes à propos de certains principes du développement durable du territoire.

19.09.2025

Prise de position relative au **modèle cible relatif à la future coopération fédérale dans le domaine de l'administration numérique**. Les gouvernements cantonaux soutiennent les propositions de développement de l'Administration numérique suisse (ANS). Ils ont demandé de mieux circonscrire la nouvelle compétence fédérale permettant de fixer des normes contraignantes pour toutes les collectivités publiques et de davantage associer les cantons. Le modèle cible a été adapté avant d'être adopté par le Conseil fédéral le 12 décembre puis par la CdC le 19 décembre.

### Prise de position dans le cadre de la participation des cantons aux décisions de politique extérieure (art. 55 Cst.) :

24.10.2025

Prise de position commune relative au **paquet d'accords visant la stabilisation et le déve-**

**loppement des relations entre la Suisse et l'Union européenne ainsi qu'à leur mise en œuvre nationale**. Les gouvernements cantonaux ont estimé que les résultats obtenus par le Conseil fédéral et les mesures proposées étaient conformes aux attentes et principes formulés dans leur état des lieux du 24 mars 2023 et dans leur prise de position du 2 février 2024. Une majorité de gouvernements cantonaux a jugé que les arrêtés fédéraux prévus devaient être soumis au référendum facultatif, la minorité plaidant pour le recours au référendum obligatoire.

### Prises de position dans le cadre de consultations concernant des actes législatifs importants (art. 147 Cst.) :

14.03.2025

Prise de position relative au **programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération**. Les gouvernements cantonaux ont dénoncé la manière de procéder du Conseil fédéral : les cantons n'ont pas été associés aux travaux préparatoires alors qu'ils sont concernés au premier chef par le projet. Sans remettre en cause la nécessité de maintenir les finances à flot, les cantons ont exprimé leurs craintes d'un transfert de dépenses à leurs dépens ainsi d'une remise en cause des équilibres de la péréquation financière et du projet « Désenchevêtrement 27 ». Faute d'avoir été pleinement entendus avant l'adoption du message, les gouvernements cantonaux se sont engagés durant la phase parlementaire.

19.09.2025

Prise de position relative à la **loi fédérale sur le soutien aux expositions nationales**. Les gouvernements cantonaux ont souscrit au projet moyennant quelques ajustements. Ils ont salué le fait que la loi s'aligne sur les paramètres définis par la Confédération et les cantons dans leur position de principe de 2022. Toutefois, les gouvernements cantonaux souhaitent que la Confédération dégage davantage de moyens et ont regretté que le Conseil fédéral ait décidé de renoncer à tout financement d'une exposition nationale jusqu'à la fin des années 2030.

## Prises de position en vue de scrutins populaires (art. 140 et 141 Cst.) :

12.06.2025

Soutien à la **loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (loi sur l'e-ID)**. L'introduction d'une identité numérique fiable et émise par l'État permet de répondre à une demande croissante de la population et de l'économie, et renforcera la compétitivité de la Suisse, ont jugé les gouvernements cantonaux. L'e-ID est une des clés du développement numérique et offre un accès à nombre de services. Les administrations fédérale, cantonales et communales gagneront en efficacité. La loi a été acceptée par 50,39 % des votant·es le 28 septembre 2025.

” L'identité électronique est la clé du développement d'une administration numérique efficace et proche des besoins de la population. Grâce la nouvelle loi, les Suissesses et les Suisses accéderont de manière simple et fiable à de nombreuses prestations fournies par les cantons et verront leurs formalités allégées.



**Peter Hodel**  
Conseiller d'État  
Département des finances  
du canton de Soleure

Rejet de l'**initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) »**. Les gouvernements cantonaux craignent un fort impact sur la prospérité du pays et l'activité économique dans les cantons en cas d'acceptation de l'initiative : la pénurie de main-d'œuvre qualifiée serait encore plus élevée, la lutte contre la criminalité entravée et la sécurité intérieure menacée. En outre, les cantons seraient privés de la marge de manœuvre nécessaire pour réa-

gir aux changements démographiques et économiques, et assurer un service public de qualité dans des secteurs majeurs.

Rejet de l'**arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires**, nouveau prélèvement prévu dans le cadre du projet de suppression de la taxation de la valeur locative. Aux yeux des gouvernements cantonaux, les risques induits seraient trop élevés. Les pertes financières pour les cantons touristiques et de montagne ne pourraient pas être compensées de manière satisfaisante. En outre, la réforme proposée poserait des problèmes pratiques. L'impôt immobilier sur les résidences secondaires, et, partant, la suppression de la taxation de la valeur locative, a été accepté par 57,73 % des votant·es le 28 septembre 2025.

Rejet de l'**initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »**. Le texte prévoyait un impôt fédéral de 50 % sur les successions et donations de plus de 50 millions de francs, dont le produit aurait été réparti entre la Confédération et les cantons. Les gouvernements cantonaux ont dénoncé une atteinte à la souveraineté des cantons en matière d'imposition ainsi qu'à leur autonomie financière. En outre, l'initiative faisait peser une lourde menace sur les recettes fiscales des collectivités publiques. Elle a été rejetée par 78,28 % des votant·es le 30 novembre 2025.

19.12.2025

Rejet de la **loi fédérale sur l'imposition individuelle**, adoptée par le Parlement à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) ». Dix cantons ont activé le levier du référendum contre ce texte. Les gouvernements cantonaux ont jugé inutile de procéder à un tel changement du système d'imposition pour répondre à la pénalisation fiscale des couples mariés au niveau fédéral. Il existe d'autres solutions qui n'auraient pas de telles répercussions sur les cantons. La loi a été acceptée par 54,26 % des votant·es le 8 mars 2026.

Rejet de l'**initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! (initiative SSR) »** qui entendait réduire à 200 francs, contre 335 actuellement, la redevance radio et télévision pour les ménages et en exonérer totalement les entreprises. De l'avis des gouvernements cantonaux, cette initiative

empêcherait l'audiovisuel de service public de remplir son mandat dans les régions de manière satisfaisante. L'information locale et partant la formation démocratique de l'opinion et de la volonté en Suisse en pâtirait. L'initiative a été rejetée par 61,95 % des votant·es le 8 mars 2026.

” Le service public régional de la SSR est d'une grande importance pour la couverture de l'actualité politique et la formation de l'opinion dans les cantons. Trait d'union entre les régions linguistiques, la SSR favorise les échanges et la compréhension mutuelle et contribue ainsi fortement à la cohésion nationale.



**Walter Schönholzer**  
Conseiller d'État  
Département de l'intérieur  
et de l'économie du canton  
de Thurgovie

## Auditions

En vertu de l'art. 17 al. 2 du règlement du Conseil des États, les commissions consultent les cantons sur l'applicabilité des actes de l'Assemblée fédérale, s'ils en font la demande. Avant le début de chaque session, le Bureau du Conseil des États envoie à la CdC une liste des objets du Conseil fédéral ainsi que des initiatives parlementaires et cantonales déposées. Après consultation des conférences sectorielles, la CdC informe le Bureau du Conseil des États des objets pour lesquelles telle conférence souhaite être entendue par telle commission. Les commissions du Conseil national invitent à leur gré les cantons ou les conférences à des auditions.

En 2025, les délégations de la CdC ont pris part aux auditions suivantes :

**13.05.25**

---

CdF-É : Rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2020–2025 de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons

**26.06.25**

---

CIP-N : Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) »

**02.10.25**

---

CdF-É : Programme d'allègement budgétaire 2027 (PA27) de la Confédération

**23.10.25**

---

CdF-N : Programme d'allègement budgétaire 2027 (PA27) de la Confédération

**23.10.25**

---

CSEC-N : Initiative cantonale 24.312 (SG) « Unir les forces à l'échelle du pays pour aborder la transformation numérique »

# Collaborations

Émanation des gouvernements cantonaux, la CdC collabore étroitement avec plusieurs autorités et instances. Elle s'engage également au sein de plusieurs organisations transversales.

## Conseil fédéral

Une fois par an, le Conseil fédéral et la CdC organisent une **rencontre des présidences Confédération-cantons** (anciennement **Dialogue confédéral**) afin de procéder à un échange d'informations et de points de vue au plus haut niveau politique. Cette séance permet d'aborder des thèmes importants touchant à la coopération entre les échelons de l'État et au fédéralisme. En 2025, la réunion s'est tenue le 22 août. Parmi les sujets abordés figuraient le projet « Désenchevêtrement 27 », la politique européenne ainsi que l'association des cantons au processus législatif fédéral. D'autres rencontres peuvent être organisées dans le cadre d'un dialogue spécifique à chaque projet ou d'un dialogue présidentiel en cas de crise. Le Conseil fédéral et la CdC abordent la politique européenne plus en détail lors du **Dialogue Europe** (cf. page 4).

## Chambres fédérales

La CdC organise lors de chaque session des Chambres fédérales un « **Stammtisch des cantons** » afin d'entretenir les relations réciproques et d'intensifier les échanges de points de vue. Des membres des gouvernements cantonaux et du Conseil des États, ainsi que des membres du Conseil national ayant siégé dans un exécutif cantonal, y abordent des sujets d'actualité. Étaient inscrits au menu des quatre Stammtisch de 2025 : l'intégration des personnes étrangères, les conséquences au niveau cantonal d'une introduction de l'imposition individuelle et, à plusieurs reprises, le programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération et ses répercussions sur les finances publiques.

Le Bureau du Conseil des États et le Bureau de la CdC se rencontrent en outre deux fois par an pour aborder des sujets politiques d'actualité ou des questions de collaboration. Ils ont évoqué les 10 mars et 15 septembre les sujets suivants : politique européenne, programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération, projet

« Désenchevêtrement 27 », soutien aux entreprises, Administration numérique suisse, commerce avec les États-Unis et imposition individuelle des couples.

## Collaborations intercantionales

La CdC entretient des contacts étroits, via des rencontres régulières, avec les autres conférences intercantionales (conférences des directeurs et conférences gouvernementales régionales). Chaque année, une **séance présidentielle** ainsi qu'un **colloque** de deux jours réunissent les président·es des conférences des directeurs et de la CdC. Ces rencontres ont permis de discuter, sur la base entre autres du tableau de bord du fédéralisme, des dossiers sensibles pour les différentes conférences, dont la politique européenne, la péréquation financière et le projet « Désenchevêtrement 27 », le programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération, la situation en matière d'asile, la planification hospitalière ainsi que l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) » et la loi fédérale sur l'imposition individuelle. La **Conférence des secrétaires des conférences intercantionales (CoseCo)** permet de coordonner le suivi des dossiers et de favoriser la collaboration et l'échange d'informations.

## Conférence tripartite

La CdC est responsable de la Conférence tripartite (CT) conjointement avec le Conseil fédéral, l'Union des villes suisse (UVS) et l'Association des Communes Suisses (ACS). Elle gère son secrétariat. La CT a siégé le 20 juin. Sa séance prévue en novembre a été conduite par voie de consultation écrite. Le Groupe de travail technique tripartite s'est réuni à deux reprises, le 15 mai et le 11 septembre, puis a consacré, le 20 novembre, un atelier à la préparation du programme de travail 2027–2031.

La CT souhaite intensifier la **collaboration entre acteurs étatiques et non étatiques**, et ainsi

promouvoir un développement vers l'intérieur de qualité. Trois ans de travaux rassemblant représentant·es de la Confédération, des cantons, des villes, des communes, des associations, de la société civile et du secteur de la construction ont débouché sur une conception commune ainsi que sur la formulation de cinq facteurs de réussite et de recommandations. Un rapport final a été adopté en juin 2025, puis publié.

L'Agenda 2030 pour le **développement durable** des Nations Unies et ses 17 objectifs représente un défi pour la Suisse : sa mise en nécessite une collaboration étroite et une bonne coordination entre les trois échelons étatiques. Des facteurs de réussite ont été définis sur la base de programmes en cours ou récemment achevés. Un rapport dont la CT a pris connaissance le 20 juin résume les résultats des travaux.

Le programme « **Impulsion : Développer vers l'intérieur** » a été lancé afin d'aider les communes de petite et moyenne taille à mettre en œuvre la révision de la loi de 2012 visant à lutter contre le mitage du territoire (LAT1). Son financement expirait à fin 2025 malgré de forts besoins. Un accord-cadre pour un nouveau programme pluriannuel a été signé par les organismes responsables (Offices fédéraux du développement territorial, de l'environnement, de la culture et du logement, Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, UVS, ACS). Il servira de base à la procédure d'appel d'offres.

## Visites

### Délégations en visite

La CdC reçoit chaque année des délégations suisses et étrangères intéressées par le fédéralisme, le système politique helvétique ou la péréquation financière. Les visites suivantes ont été organisées en 2025 :

**04.03.2025**

---

Visite d'une délégation de Chypre

**06.03.2025**

---

Visite de l'ambassadeur de Hongrie József Czukor

**15.04.2025**

---

Visite de Fergus Cumming, économiste en chef adjoint au Ministère britannique des affaires étrangères et du développement

**16.04.2025**

---

Rencontre avec les ambassadeurs des États membres de l'UE

**08.10.2025**

---

Visite de l'ambassadrice de Croatie Andrea Bekić

**07.11.2025**

---

Visite à l'occasion de la prise de fonction de l'ambassadrice de France Marion Paradas

**20.11.2025**

---

Visite à l'occasion de la prise de fonction de l'ambassadeur d'Allemagne Markus Potzel

# Portrait

## Assemblée plénière

L'Assemblée plénière est l'organe suprême de décision de la CdC. Elle se réunit quatre fois par an ou plus souvent en cas de nécessité (séances extraordinaires). Chaque canton y est représenté par un·e membre de son gouvernement et a droit à une voix. Ont participé à au moins une des Assemblées plénières (14 mars, 12 juin, 19 septembre, 24 octobre, 19 décembre) en 2025 :

<b>ZH</b>	Jacqueline Fehr, conseillère d'État ; Ernst Stocker, conseiller d'État
<b>BE</b>	Christoph Ammann, conseiller d'État
<b>LU</b>	Ylfete Fanaj, conseillère d'État
<b>UR</b>	Urs Janett, conseiller d'État
<b>SZ</b>	Herbert Huwiler, conseiller d'État
<b>OW</b>	Daniel Wyler, conseiller d'État
<b>NW</b>	Othmar Filliger, conseiller d'État
<b>GL</b>	Kaspar Becker, président de gouvernement ; Markus Heer, conseiller d'État
<b>ZG</b>	Silvia Thalmann-Gut, conseillère d'État
<b>FR</b>	Olivier Curty, conseiller d'État
<b>SO</b>	Peter Hodel, conseiller d'État ; Brigit Wyss, conseillère d'État
<b>BS</b>	Conradin Cramer, président de gouvernement ; Lukas Engelberger, conseiller d'État
<b>BL</b>	Anton Lauber, président de gouvernement ; Kathrin Schweizer, conseillère d'État
<b>SH</b>	Marcel Montanari, conseiller d'État ; Cornelia Stamm Hurter, conseillère d'État
<b>AR</b>	Susanne Metzger, conseillère d'État ; Hansueli Reutegger, conseiller d'État
<b>AI</b>	Angela Koller, conseillère d'État ; Ruedi Eberle, conseiller d'État
<b>SG</b>	Marc Mächler, conseiller d'État
<b>GR</b>	Marcus Caduff, président de gouvernement ; Martin Bühler, conseiller d'État
<b>AG</b>	Markus Dieth, conseiller d'État
<b>TG</b>	Walter Schönholzer, conseiller d'État
<b>TI</b>	Norman Gobbi, président du Conseil d'État
<b>VD</b>	Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'État
<b>VS</b>	Franziska Biner, conseillère d'État ; Roberto Schmidt, conseiller d'État
<b>NE</b>	Florence Nater, conseillère d'État
<b>GE</b>	Nathalie Fontanet, conseillère d'État
<b>JU</b>	Nathalie Barthoulot, ministre

## Bureau

Le Bureau est l'organe directeur de la CdC. Issus de toutes les régions, les neuf à onze conseillères ou conseillers d'État qui le composent préparent les dossiers de l'Assemblée plénière. La Suisse romande (deux sièges), la Suisse italienne, la Suisse rhéto-romanche, la Suisse orientale, la Suisse du Nord-Ouest et la Suisse centrale ainsi que les cantons de Berne et de Zurich ont le droit d'être représentés au sein du Bureau. Le ou la présidente de la Fondation ch a aussi le droit d'y siéger. Ont participé aux séances du Bureau (7 février, 9 mai, 22 août, 7 novembre) en 2025 :

<b>AG/NWRK</b>	Markus Dieth, conseiller d'État, président
<b>BE</b>	Christoph Ammann, conseiller d'État, vice-président
<b>NE/Fch</b>	Florence Nater, conseillère d'État, vice-présidente
<b>ZH</b>	Ernst Stocker, conseiller d'État
<b>ZG/ZRK</b>	Silvia Thalmann-Gut, conseillère d'État
<b>FR/CGSO</b>	Olivier Curty, conseiller d'État
<b>SO/NWRK</b>	Peter Hodel, conseiller d'État
<b>GR</b>	Martin Bühler, conseiller d'État
<b>TG/ORK</b>	Walter Schönholzer, conseiller d'État
<b>TI</b>	Norman Gobbi, président du Conseil d'État
<b>GE/CGSO</b>	Nathalie Fontanet, conseillère d'État

## Secrétariat général

Le Secrétariat général se charge des affaires traitées par la CdC. Il prépare les réunions du Bureau et de l'Assemblée plénière, et met en œuvre leurs décisions. Sa gestion a été confiée à la [Fondation ch pour la collaboration confédérale](#). Le ou la secrétaire général·e de la CdC assure également la direction de la Fondation.

Fin 2025, le Secrétariat général CdC affiche un effectif de 21 collaborateurs (16,9 équivalents plein temps) : 18 personnes travaillent à la Maison des cantons à Berne ou de manière mobile, et trois autres représentent la CdC auprès de l'administration fédérale (Division Europe au Secrétariat d'État du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Département fédéral de justice et police). S'y ajoute un collaborateur détaché auprès de la Mission de la Suisse auprès de l'UE à Bruxelles.

### Effectif au 31.12.2025

#### Direction\*/Secrétariat

---

- Roland Mayer\*, secrétaire général
- Thomas Minger\*, secrétaire général suppléant
- Manuela Furrer, cheffe du secrétariat
- Alessio dell'Anna, collaborateur au secrétariat

#### État-major Communication

---

- Nicole Gysin\*, cheffe de la communication
- Philippe Flück, chargé de communication

#### Service linguistique

---

- Pascale Prisset, cheffe du service linguistique
- Léa Coudry, traductrice
- Adrien Pingoud, traducteur
- Franziska Rohmann, assistante du service linguistique

#### Services centraux

---

- Andrea Heinimann\*, cheffe de secteur
  - Helene Leuenberger, spécialiste RH
  - Beat Enggist, responsable Accueil et exploitation MdC
  - Daniel Bühler, informaticien
- 

#### Politique extérieure

---

- Luca Gobbo\*, chef de secteur, chargé d'information des cantons à la Division Europe au Secrétariat d'État du DFAE
- Patrick Matthey, chef suppléant de secteur, suppléant du chargé d'information des cantons à la Division Europe au Secrétariat d'État du DFAE
- Carlo Cramerì, représentant des cantons au sein de la Mission de la Suisse auprès de l'UE à Bruxelles
- Hanspeter Pfenninger, coordinateur Schengen/Dublin, conseiller juridique principal

#### Politique intérieure

---

- Thomas Minger\*, chef de secteur, secrétaire général suppléant
- Nicole Gysin\*, suppléante du chef de secteur, cheffe de la communication
- Regina Bühlmann, collaboratrice scientifique
- Nadine Eckert, cheffe de projet
- Marion Knöpfel, responsable RPT
- Christine Winkelmann, collaboratrice scientifique

La CdC compte en outre un grand nombre de commissions et de groupes de travail chargés de dossiers ou de mandats spécifiques et dispose de délégations au sein d'organes ou de groupes de travail nationaux ou internationaux. Les listes actuelles sont disponibles [en ligne](#).

# Comptes 2025

Les comptes sont présentés ici dans une version abrégée. Ils sont traités dans leur intégralité dans le rapport de révision. La fiduciaire Von Graffenried a assuré la révision des comptes annuels le 31 mars 2026. Son rapport figure en [page 25](#).

	Comptes 2025 en CHF	Budget 2025 en CHF	Comptes 2024 en CHF
Contributions cantonales	3 429 158	3 429 158	3 429 157
Autres produits	15 055	–	7 319
Contribution présidence de l'EUSALP	–	–	4 363
Contributions CT Confédération et communes	198 000	198 000	210 000
<b>Total produits</b>	<b>3 642 213</b>	<b>3 627 158</b>	<b>3 650 839</b>
Charges de personnel	2 657 897	2 856 000	2 740 685
Charges d'exploitation	558 091	489 300	595 984
Projets et contributions	342 411	242 000	163 082
Conférence tripartite (CT)	80 000	100 000	100 000
<b>Total charges</b>	<b>3 638 398</b>	<b>3 687 300</b>	<b>3 599 751</b>
<b>Résultat</b>	<b>3 814</b>	<b>-60 142</b>	<b>51 088</b>
<b>Avoir des cantons au 31.12</b>	<b>1 271 642</b>		<b>1 267 828</b>

Affichant des charges totales de CHF 3 638 398 (contributions des cantons CHF 3 429 158), les comptes 2025 bouclent sur un excédent de produits de CHF 3 814. Ce montant est porté au crédit des cantons, [conformément à la clé de financement](#). L'avoir s'élève donc à CHF 1 271 642.

## Clé de répartition 2025 de la CdC

(selon l'art. 14 de la Convention du 8.10.1993)

Canton	Population résidante moyenne 2022*	Clé en %	Contributions 2025 en CHF
ZH	1 572 314,5	17,91	614 294
BE	1 049 429,5	11,96	410 006
LU	422 588,5	4,81	165 103
UR	37 182,0	0,42	14 527
SZ	164 304,5	1,87	64 193
OW	38 567,5	0,44	15 068
NW	44 157,0	0,50	17 252
GL	41 330,5	0,47	16 148
ZG	130 475,5	1,49	50 976
FR	332 162,5	3,78	129 774
SO	281 326,5	3,21	109 913
BS	196 411,0	2,24	76 737
BL	293 617,0	3,35	114 714
SH	84 604,5	0,96	33 054
AR	55 672,0	0,63	21 751
AI	16 388,0	0,19	6 403
SG	522 606,0	5,95	204 179
GR	201 957,0	2,30	78 903
AG	707 159,0	8,06	276 283
TG	287 807,0	3,28	112 445
TI	353 102,0	4,02	137 955
VD	826 699,5	9,42	322 987
VS	355 245,5	4,05	138 792
NE	176 368,5	2,01	68 906
GE	511 781,0	5,83	199 950
JU	73 831,5	0,84	28 846
<b>Total</b>	<b>8 777 088,0</b>	<b>100,00</b>	<b>3 429 158</b>

\* Nombre d'habitantes selon l'Office fédéral de la statistique

# Rapport 2025 de l'organe de révision



**VON GRAFFENRIED**  
TREUHAND

## **Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an die Plenarversammlung der Konferenz der Kantonsregierungen (KdK), Bern**

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Vermögensrechnung, Erfolgsrechnung und Kostenverteiler) der Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) für das am 31. Dezember 2025 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der leitende Ausschuss verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Demnach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Konferenz vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz entspricht.

Bern, 31. März 2026 zab

Von Graffenried AG Treuhand

Stephan Richard  
dipl. Wirtschaftsprüfer  
Zugelassener Revisionsexperte

Bruno Zaugg  
dipl. Wirtschaftsprüfer  
Zugelassener Revisionsexperte  
Leitender Revisor

Beilage:

Jahresrechnung (Vermögensrechnung mit einer Summe von CHF 2'296'860, Erfolgsrechnung mit einem Betriebsergebnis von CHF 3'814.48) und Kostenverteiler

